de Genève) de la partie du mur de clôture bordant la route
ssant à l'angle (Côté de Lons-le-saunier) du mur de clôture
nt au docteur Guichard.

69-71- Alignement conservé du mur de clôture du pré Guichard Docteur en médecine.

Au delà du mur de clôture du pré Guichard l'alignement sera tracé parallèlement à l'axe de la route à 3m.40 de distance.

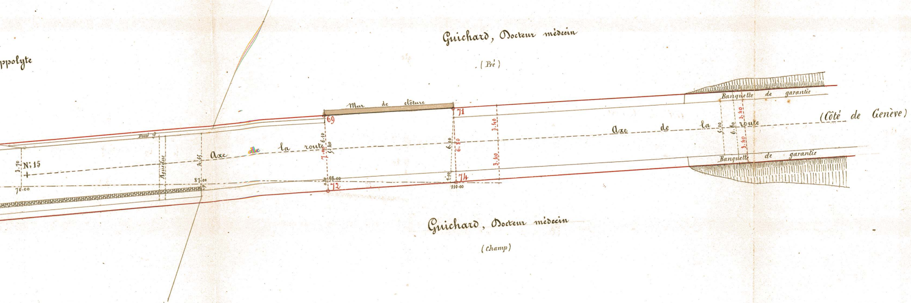
ppolyte
Guichard, Docteur médecin
(Pré)
Mur de clôture
69
71
72
74
Fossé
Aqueduc
N°15
3.70
70.00
87.00
4.65
98.00
110.00
1.00
7.00
6.10
5.40
6.00
6.80
3.40
Axe de la route
Banquette de garantie
5.00
(Côté de Genève)
Guichard, Docteur médecin
(Champ)

70-72- Parallèle à 7 mètres de distance de l'alignement (67-69).

72-74- Alignement partant de l'extrémité d'une perpendiculaire de 7 mètres de longueur élevée sur le mur de clôture du pré Guichard, par le 1er angle de ce mur en aboutissant à l'extrémité d'une autre perpendiculaire de 6m.80 de longueur élevée sur le du mur par le dernier angle de cette construction.

Au delà du mur de clôture du pré Guichard l'alignement sera tracé parallèlement à l'axe de la route à 3m.40 de distance.

63.65 – Alignement conservé de la façade de la maison Arbez (Louis)

65-67 – Alignement conservé du mur de clôture du pré Arbez (Louis)

67-69 – Alignement partant de l'angle (Côté
du pré du sieur Arbez (Louis) en abouti
du pré appartena

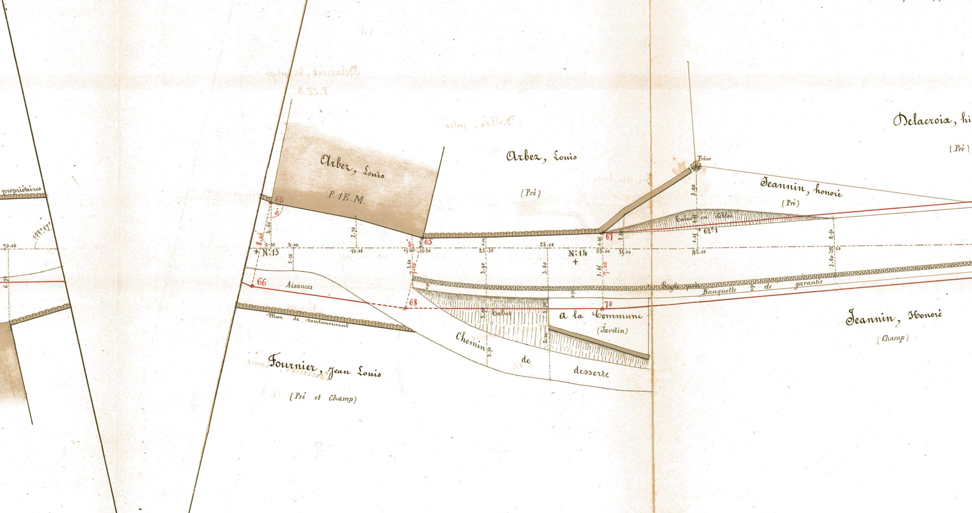
propriétaires
155°17'
70.00
6.70
Arbez, Louis
P. 1E. M.
63
90°
11.40
8.00
2.10
4.00
2.70
10.00
+ N.° 13
2.10
66
Aisances
Mur de soutenement
Arbez, Louis
(Pré)
65
90°
15.40
16.30
3.80
7.00
68
1.00
22.30
3.90
28.00
3.80
N.° 14
Talus
3.90
3.70
2.00
3.50
Chemin de desserte
a la Commune
(Jardin)
70
67
1.45
33.00
3.65
7.00
3.30
35.00
Frêne
3.90
1.85
42.00
62.1
Talus en déblai
2.50
55.00
2.60
Rigole pavée
Banquette de garantie
0.70
Jeannin, honoré
(Pré)
Delacroix, hi
(Pré)
Jeannin, Honoré
(Champ)
Fournier, Jean Louis
(Pré et Champ)

point (64) ci-dessus
émité d'une perpendiculaire
r la façade de la maison
cette façade.

66-68 – Ligne droite joignant les extrémités de deux perpendiculaires ayant respectivement 8m. et 7m.00 de longueur élevées sur la façade de la maison Arbez (Louis) par chacun des angles extrêmes de cette façade

68.70 – Alignement partant du point (68) ci-dessus décrit en aboutissant à l'extrémité d'une perpendiculaire de 7 mètres de longueur abaissée sur l'axe de la route par l'angle (Vers Genève) de la partie du mur de clôture, longeant la route, du pré du Sr. Arbez, Louis.

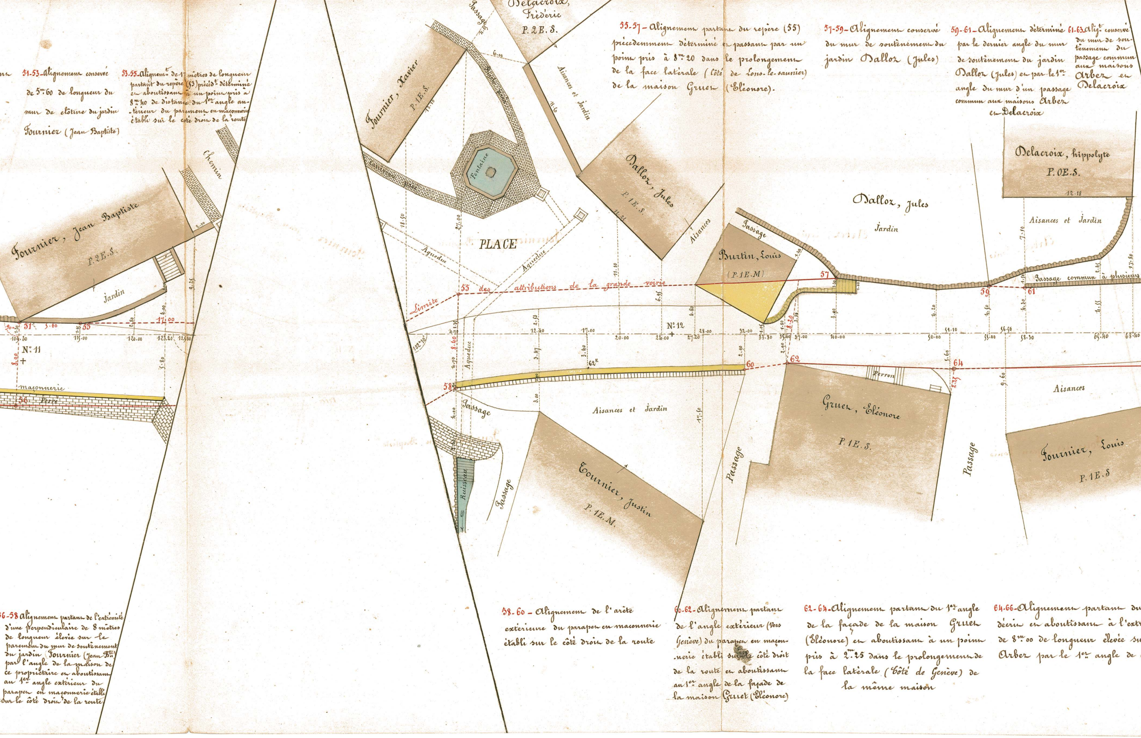
Fournier, Jean Baptiste
P. 2E. S.
Jardin
Chemin
maçonnerie
Perré
N.º 11
Fournier, Xavier
P. 1E. S.
Fontaine
PLACE
Aqueduc
Limite des attributions de la grande voirie
Delacroix, Fréderic
P. 2E. S.
Passage
Aisances et Jardin
Dallor, Jules
P. 1E. S.
Aisances
Burtin, Louis
(P. 1E. M)
N.º 12
Dallor, Jules
Jardin
Delacroix, hippolyte
P. 0E. S.
Aisances et Jardin
Passage commun à plusieurs
Ruisseau
Passage
Aisances et Jardin
Tournier, Justin
P. 1E. M.
Perron
Gruer, Eléonore
P. 1E. S.
Aisances
Fournier, Louis
P. 1E. S
51
53
55
56
57
58
59
60
61
62
64

51-53-Alignement conservé de 5m.60 de longueur du mur de clôture du jardin Fournier (Jean Baptiste)

53-55-Alignemt. de 17 mètres de longueur partant du repère (53) précédt. déterminé en aboutissant à un point pris à 8m.40 de distance du 1er angle antérieur du parement en maçonnerie établi sur le côté droit de la route

55-57-Alignement partant du repère (55) précedemment déterminé et passant par un point pris à 8m.20 dans le prolongement de la face latérale (côté de Lons-le-saunier) de la maison Gruer (Eléonore).

57-59-Alignement conservé du mur de soutènement du jardin Dallor (Jules)

59-61-Alignement déterminé par le dernier angle du mur de soutènement du jardin Dallor (Jules) et par le 1er angle du mur d'un passage commun aux maisons Arber et Delacroix

61-63 Aligt. conservé du mur de soutènement du passage commun aux maisons Arber et Delacroix

56-58 Alignement partant de l'extrémité d'une perpendiculaire de 8 mètres de longueur élevée sur le parement du mur de soutènement du jardin Fournier (Jean Bte) par l'angle de la maison de ce propriétaire en aboutissant au 1er angle extérieur du parapet en maçonnerie établi sur le côté droit de la route.

58-60 - Alignement de l'arête extérieure du parapet en maçonnerie établi sur le côté droit de la route

60-62-Alignement partant de l'angle extérieur (vers Genève) du parapet en maçonnerie établi sur le côté droit de la route en aboutissant au 1er angle de la façade de la maison Gruet (Eléonore)

62-64-Alignement partant du 1er angle de la façade de la maison Gruer (Eléonore) en aboutissant à un point pris à 2m.25 dans le prolongement de la face latérale (Côté de Genève) de la même maison

64-66-Alignement partant du décrit en aboutissant à l'extr de 8m.00 de longueur élevée su Arber par le 1er angle de lignement partant du repère (39) précédemment en aboutissant à un point pris à 1 mètre prolongement de la face latérale (côté de Lons-le-Sr) de la maison Chevassus (Jules)

41-43 - Alignement partant du repère (41) déterminé ci-dessus en aboutissant au 1er angle du mur de soutènement du jardin Fournier, les héritiers.

43-45 - Alignement conservé du mur de soutènement du jardin Fournier, les Héritiers

45-47 - Alignement parallèle à 8m.00 de distance à la façade de la maison Regad (Xavier)

47-49 - Alignement partant du point de rencontre de l'alignement (45-47) avec le parement du mur de clôture du jardin Jeannin (Auguste) en aboutissant au 1er angle du mur de soutènement du jardin Fournier (Jean Baptiste).

49-51 - Alignement conservé du mur de soutenem du jardin Fournier (Jean Baptiste)

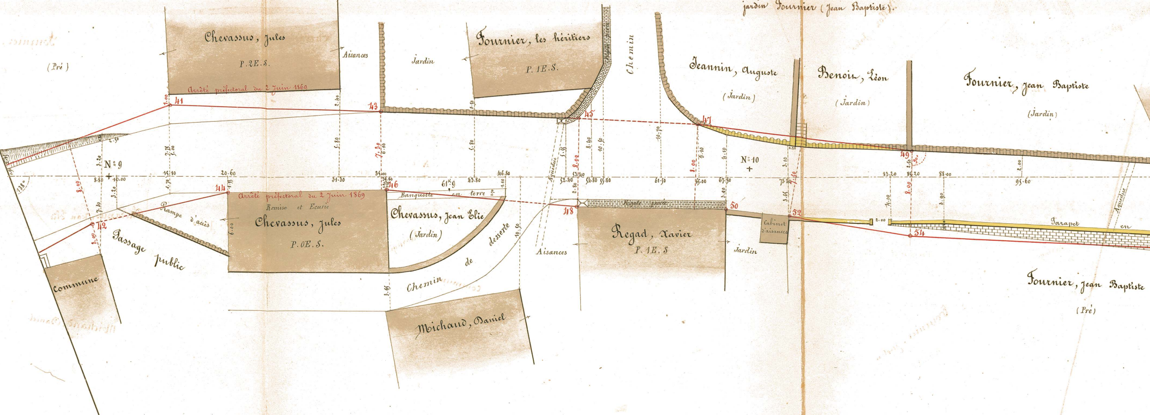
(Pré)
Chevassus, Jules
P. 2E. S.
Arrêté préfectoral du 2 Juin 1869
Aisances
Jardin
Fournier, les héritiers
P. 1E. S.
Chemin
Jeannin, Auguste
(Jardin)
Benoit, Léon
(Jardin)
Fournier, Jean Baptiste
(Jardin)
41
43
45
47
49
N° 9
N° 10
42
44
46
48
50
52
54
Arrêté préfectoral du 2 Juin 1869
Remise et Ecurie
Chevassus, Jules
P. 0E. S.
Chevassus, Jean Elie
(Jardin)
Banquette en terre
Rampe d'accès
Passage public
Commune
Chemin de desserte
Aisances
Aqueduc
Regad, Xavier
P. 1E. S
Jardin
Cabinet d'aisances
Parapet en
Fournier, Jean Baptiste
(Pré)
Michaud, Daniel
138°
8.00
7.30
20.60
31.50
46.80
61.9
52.40
61.50
67.50
75.40
88.00
95.60

40-42 - Alignement partant de l'angle (vers Lons-le-Saunier) de la maison commune en aboutissant à un point pris à 3 mètres dans le prolongement de la face latérale (côté de Genève) de la même maison.

42-44 - Alignement partant du repère (42) ci-dessus décrit en aboutissant au 1er angle de la façade de la remise Chevassus (Jules)

44-46 - Alignement conservé de la façade du bâtiment Chevassus (Jules)

46-48 - Alignement partant de l'angle (vers Genève) de la façade du bâtiment Chevassus (Jules) en aboutissant au 1er angle de la façade de la maison Regad (Xavier)

48-50-52 - Alignement conservé de la façade de la maison Regad (Xavier) du mur du jardin et du petit bâtiment à la suite.

52-54 - Alignement partant de l'angle (vers Genève) du petit bâtiment établi dans le jardin Regad (Xavier) en aboutissant à l'extrémité d'une perpendiculaire de 8 mètres de longueur élevée sur le parement du mur de soutènement du jardin Fournier (Jean Bte) par le 1er angle de ce mur.

54-56 - Alignement parallèle à 8 mètres de distance au parement du mur de soutènement du jardin Fournier (Jean Baptiste)

de 9m.50 de longueur partant de
du mur de soutènement du pré
aboutissant sur le parement du
du chemin de desserte.

33-35-Alignement conservé du mur de soutènement du chemin de desserte.

35-37- Alignement de 20 mètres de longueur partant de l'angle (Vers Genève) du mur de soutènement d'un chemin de desserte en aboutissant à 14m.00 de l'angle le plus rapproché de la maison commune.

37-39-Ligne droite partant du point (37) ci-dessus déterminé en aboutissant à un point pris à 10m.00 dans le prolongemt. de la face latérale (Côté de Lons-le-Sr.) de la maison commune.

39-41- A
déterminé
dans le

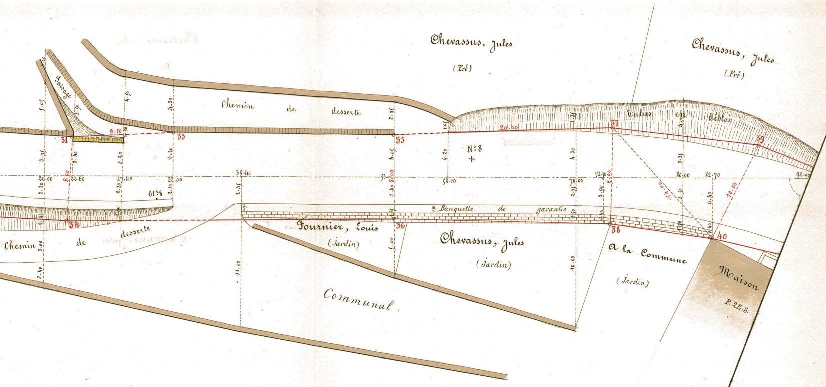
Chevassus, Jules
(Pré)
Chevassus, Jules
(Pré)
Passage
Chemin de desserte
Talus en déblai
N° 8
Banquette de garantie
Fournier, Louis
(Jardin)
Chevassus, Jules
(Jardin)
A la Commune
(Jardin)
Maison
P. 2E. S.
Communal
Chemin de desserte
31
33
34
35
36
37
38
39
40
2.50
20.00
14.00
10.00
9.00
8.00
61K.8
20.00
22.60
27.40
32.00
38.40
53.00
58.10
70.00
72.70
80.00
82.70
92.00
5.05
3.50
4.50
4.30
2.95
1.05
2.35
4.00
3.95
3.40
3.20
4.20
4.05
4.30
3.35
2.30
2.30
2.10
2.45
2.40
2.75
2.90
3.50
4.40
1.80
1.80
0.70
1.35
1.50
1.40
1.70
1.40
3.00
2.40
11.00
5.00
10.00
3.00
0.80

droite joignant les extrémités de deux perpendiculaires de
ngueur abaissées sur l'axe de la route, la 1re par l'angle
mur de clôture du pré Burdin (Lucien) et l'autre par
du mur de soutènement d'un chemin de desserte.

36-38-Ligne droite partant du point (36) ci-dessus déterminé en aboutissant au point d'intersection de la ligne séparative du jardin Chevassus et de celui de la Commune avec le pied du perré de la route

38-40-Alignement partant du point (38) précédemment décrit en aboutissant au 1er angle de la façade de la maison commune

23-25_Alignement de 13m.20 de longueur tracé en prolongement de la 1re partie en ligne droite du mur de clôture du pré Michaud (Daniel)

25-27_Alignement conservé du mur de clôture du pré Michaud (Daniel).

27-29-31_ Alignement conservé du mur de clôture du jardin et du pré Burdin, Lucien.

31-33_ Alignement
l'angle (Vers Genève)
Burdin (Lucien) et
mur de soutènement

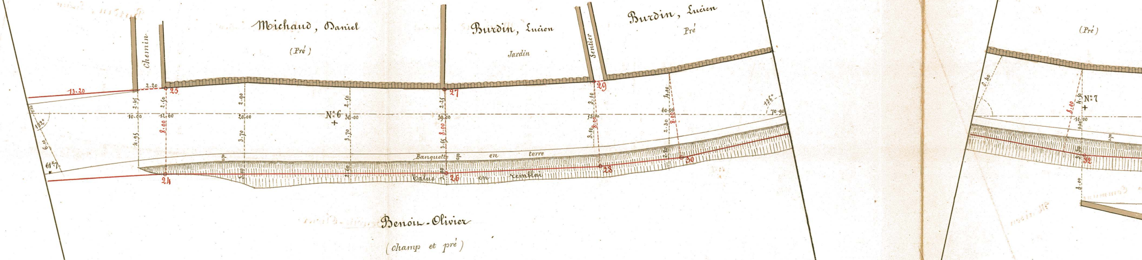

Michaud, Daniel
(Pré)
Chemin
Burdin, Lucien
Jardin
Sentier
Burdin, Lucien
Pré
(Pré)
N°6
N°7
13.20
23
24
25
26
27
28
29
30
32
Banquette en terre
Talus en remblai
Benoit-Olivier
(champ et pré)

22-24-Parallèle à 8m.00 de distance à l'alignement (23-25)

24-26-Ligne droite joignant les extrémités de deux perpendiculaires de 8m.00 de longueur chacune, abaissées sur l'axe de la route par les angles (Vers Lons-le-saunier) du pré Michaud (Daniel) et du jardin Burdin (Lucien)

26-28-Alignement parallèle à 8 mètres de distance au parement du mur de clôture du jardin Burdin (Lucien)

28-30-32-34-Ligne brisée tracée parallèlement à 8m.00 de distance au parement du mur de clôture du pré Burdin (Lucien)

34-36_ Ligne
8 mètres de lo
(Vers Genève) du
le dernier angle

es extrémités de deux perpendiculaires de $3^{m}.00$ de longueur élevée par un du piquet hectométrique $61^{k}.6$ en , menée par un autre point pris là du même piquet.

17-19-Alignement partant du point (17) déterminé ci-dessus en aboutissant au 1er angle du mur de soutènement du pré Benoit-Olivier.

19-21-Alignement de 27 mètres de longueur partant du 1er angle du mur de soutènement du pré Benoit-Olivier en aboutissant à l'extrémité d'une perpendiculaire de $3^{m}.60$ de longueur élevée sur l'axe de la route.

21-23-Alignement partant du repère (21) déterminé ci-dessus en aboutissant à un point pris à $13^{m}.20$ en deçà du 1er angle du mur du pré Michaud (Daniel) distance mesurée dans le prolongement de la 1re partie en ligne droite de ce mur.

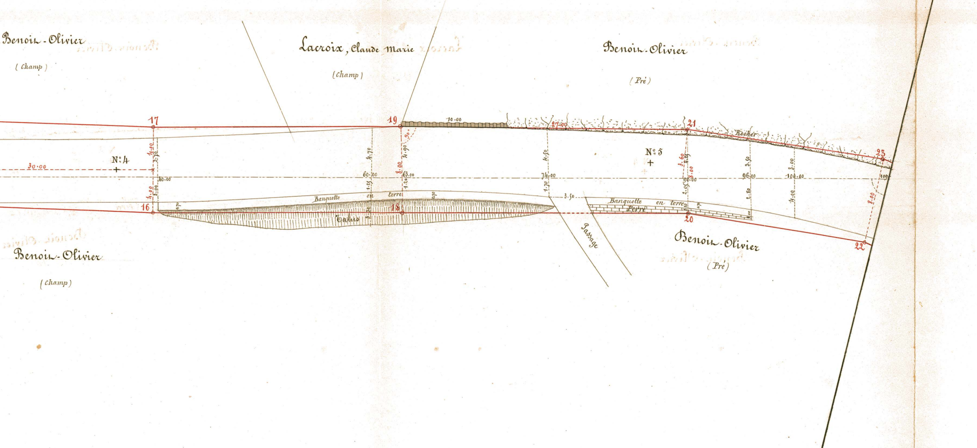
Benoit-Olivier
(Champ)
Lacroix, Claude Marie
(Champ)
Benoit-Olivier
(Pré)
17
19
21
23
N°4
N°5
30.00
4.00
3.70
40.00
4.00
5.00
60.00
4.70
1.35
3.30
63.00
8.00
4.90
1.20
90°
10.00
27.00
74.00
4.50
1.70
3.50
3.60
4.35
80.00
2.05
8.00
96.00
3.50
2.80
100.00
3.00
4.00
109
8.00
Rocher
Banquette en terre
Talus
Banquette en terre
Perré
Passage
16
18
20
22
Benoit-Olivier
(Champ)
Benoit-Olivier
(Pré)

16-18 - Alignement partant du repère (16) précédemment déterminé en aboutissant à l'extrémité d'une perpendiculaire de $8^{m}.00$ de longueur élevée sur le parement du mur de soutènement du pré Benoit-Olivier par le 1er angle de ce mur.

18-20-Alignement parallèle à $8^{m}.00$ de distance à l'alignement (19-21)

20-22-Parallèle à 8 mètres de distance à l'alignement (21-23)

11.13 - Parallèle à 8 mètres de distance à l'alignement (10-12) ayant son extrémité dans le prolongement du parement (Côté de Genève) du mur de clôture du champ Millet (Daniel).

13.15 - Ligne droite de 27m.50 de longueur partant du point (13) ci-dessus déterminé en aboutissant à un point situé à 3m.00 de l'axe de la route.

15.17 - Ligne droite réunissant l
sur l'axe de la route, l'une
point pris à 7m.00 en deçà
l'autre de 4m.00 de longueur
à 30m.00 au de

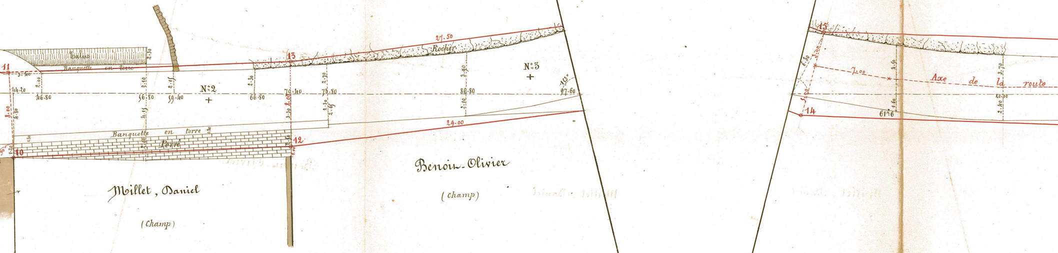
Benoit-Olivier
(champ)
Talus
Banquette en terre
11
13
27.50
Rocher
15
N°2
N°3
7.00
Axe de la route
61k.6
14
29.00
12
10
Banquette en terre
Perré
Benoit-Olivier
(champ)
Millet, Daniel
(Champ)
3.40
44.20
46.80
56.80
59.40
66.80
70.40
73.80
80.80
87.60
8.00
4.80
2.00
3.10
2.15
2.30
2.70
3.90
4.15
3.30
2.69
2.10
6.30
3.00
5.00
4.50
4.60
3.70
2.40
20.00

de
Millet
la

10-12 - Alignement partant de l'angle (vers Genève) de la façade de la maison Millet (Daniel) en aboutissant à un point pris à 1m.00 dans le prolongement du parement (Côté de Genève) du mur séparatif des propriétés Millet (Daniel) et Benoit-Olivier

12-14 - Ligne droite de 29 mètres de longueur ayant son origine au point (12) ci-dessus décrit en son extrémité à 3 mètres de l'axe de la route.

14-16 - Alignement partant du repère (14) précédemment déterminé en aboutissant à l'extrémité d'une perpendiculaire de 4m.00 de longueur, élevée sur l'axe de la route par un point pris à 30 mètres au delà du piquet hectométrique No. 61k.6.

RN. 436 n

PONTS ET CHAUSSÉES.

DÉPARTEMENT
du Jura.

ARRONDISSEMENT
de St Claude.

~~ROUTE Départementale~~ N° ~~4~~
de Trévoux à la Faucille
de ~~Lons-le-saunier~~ à ~~Genève~~.

SIGNATAIRES :
M. Toussaint
ffons d'Ingénieur ordinaire.
M. Boris,
Ingénieur en chef.

N° 1879
le 12 février 1875
A

PLAN D'ALIGNEMENT
DE LA TRAVERSE DE Septmoncel.

Dressé par l'Ingénieur ordinaire soussigné.
A St Claude le 28 Octobre 1871
Le Condr ppal ffons d'I.,
signé : Toussaint.

Vérifié et présenté par l'Ingénieur en chef soussigné.
A Lons-le-saunier le 7 Novembre 1871
signé : Al. Boris.

Vu.
Lons le saunier, le 18 juillet 1873
Le Préfet du Jura,
signé : Dupshénieu.

Vu à la section des Travaux Publics
Le 12 Novembre 1873
Le Rapporteur
signé : D. Peyrot.

POUR COPIE CONFORME AU PLAN ANNEXÉ
AU DÉCRET
EN DATE DU 27 Mars 1875
LE CONSEILLER D'ETAT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Pour copie conforme :
L'Ingénieur en chef,

ÉCHELLE DE 0m 005 POUR MÈTRE ($\frac{1}{200}$).

N° 473 d'ordre. Ing.
Paris, Impr. de G. Jousset, Clet et Cie,
rue de Furstenberg, 8. (469)

En deça du point (1) l'alignement sera tracé parallèlement à l'axe de la route à 3m.80 de distance.

1-3 – Ligne droite de 5m.20 de longueur ayant son origine à 3m.80 de l'axe de la route et son extrémité à 8m.00 du 1er angle du mur de clôture de la propriété Millet, cette distance étant mesurée normalement à l'axe de la route.

3-5-7-9 – Ligne polygonale formée de 3 côtés de 9m.00 de longueur chacun, ayant son origine au point (3) ci-dessus décrit et ses trois sommets 5, 7 et 9 aux distances respectives de 9m.40, 9m.20 et 9m.00 du mur de clôture de la propté Millet.

9-11 – Alignement partant du point (9) déterminé précédemment et aboutissant à l'extrémité d'une perpendiculaire de 8 mètres de longueur élevée sur la façade de la maison Millet par l'angle (vers Genève) de ce bâtiment.

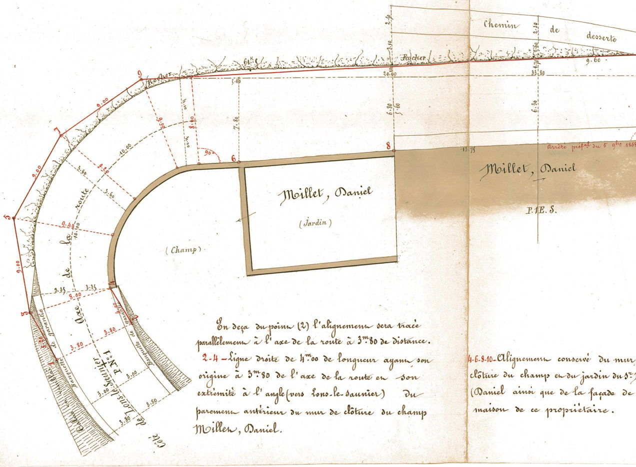
Guichard, Docteur médecin
(Pré)
Chemin de desserte
Rocher
Rocher
61K
20.00
33.80
9.60
2.50
3.10
2.30
1.60
1.70
6.80
5.60
6.30
5.60
7.80
8.80
4.00
9.00
9.00
9.00
9.00
9.20
9.40
10.00
10.00
3.60
3.60
90°
3.35
3.35
8.00
3.80
3.80
3.80
3.80
3.00
3.00
3.80
3.80
4.00
1
2
3
4
5
6
7
8
9
13.75
Arrêté préfal du 5 9bre 1868
Millet, Daniel
Millet, Daniel
(Jardin)
(Champ)
P.1E.S.
Axe de la route
P.N° 1
Banquette de garantie
Banquette de garantie
Côté de Lons-le-Saunier

En deça du point (2) l'alignement sera tracé parallèlement à l'axe de la route à 3m.80 de distance.

2-4 – Ligne droite de 4m.00 de longueur ayant son origine à 3m.80 de l'axe de la route et son extrémité à l'angle (vers Lons-le-saunier) du parement antérieur du mur de clôture du champ Millet, Daniel.

4-6-8-10 – Alignement conservé du mur
clôture du champ et du jardin du Sr
(Daniel ainsi que de la façade de
maison de ce propriétaire.